



Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIT EXCUSE : BŒUF Jacques

Autre présent : M. FERINGAN, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)

Valérie BERTIN accueille les participants, remercie D MIOMANDRE pour son accueil.

D MIOMANDRE souhaite la bienvenue et indique être ravi de recevoir le Conseil pour la troisième fois. Il s'inquiète de l'augmentation du nombre de cas COVID dans sa Commune alors que le gouvernement vient de lever les mesures barrières. Il rappelle à chacun qu'il faut se protéger et surtout les personnes fragiles dont on peut faire partie.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

➔ Benjamin SIMONS est désigné à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour

Secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022

Informations : délibérations du Bureau et arrêtés de la Présidente

Administration générale, finances

1. Informations indemnités des élus
2. Débat d'Orientations Budgétaires

Culture et sport

3. Tarifs piscine

Environnement

4. Marché de travaux GEMAPI 2021_attribution et retrait de lots
5. Choix du prestataire pour une opération de restauration des cours d'eau sur la commune de Croze
6. Avenant 2022 à la convention de partenariat avec le Syndicat le Lac de Vassivière pour une mutualisation d'ingénierie

Déchets

7. Choix du prestataire pour le marché de lavage des bacs
8. Extension des consignes de tri : appel à projet

Questions diverses

Valérie BERTIN sollicite les membres du Conseil en vue d'ajouter en fin de séance une motion pour soutenir les jeunes dans la défense de la Cité Scolaire d'Aubusson. Accord à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du conseil du 26 janvier 2022

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Information : délibérations du bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, la délibération suivante a été prise :

- **2022-013 : étude harmonisation des déchets**

Information : arrêtés de la Présidence

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, aucun arrêté ou aucune décision n'a été prise par la Présidente.

Administration générale, finances

1. Informations indemnités des élus :

Article L5211-12-1

Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92

Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

	Indemnités au sein de Creuse Grand Sud	Indemnités au sein d'organismes de regroupement	Prestations en nature
Valérie BERTIN	15 623,88 €		
Claude BIALOUX	6 695,88 €		
Céline COLLET DUFAYS	6 695,88 €		
Alain DETOLLE	6 695,88 €		
Philippe ESTERELLAS	6 695,88 €		
Jean-Luc LEGER	6 695,88 €		
Laurent LHERITIER	6 695,88 €		
Denis PRIOURET	6 695,88 €		
Alex SAINTRAPT	6 695,88 €		
Didier TERNAT	6 695,88 €		
TOTAL ANNUEL	75886,80 €		

Le conseil Communautaire prend acte de cette information.

2. Débat d'Orientations Budgétaires :

Valérie BERTIN donne la parole à V GUENAUULT pour présenter le débat d'orientations budgétaires et la remercie pour le travail effectué.

Valérie BERTIN précise que ce rapport a été envoyé par mail aux membres du Conseil communautaire et en grande partie présenté en Commission finance ; le diaporama de ce soir qui en est extrait est disponible sur le lien suivant : [Présentation des orientations budgétaires](#)

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Le rapport d'orientations budgétaires permettant d'engager un débat sur les orientations budgétaires 2022 est joint en annexe. **Il s'agit de prendre acte de la transmission dudit rapport et engager le débat.**

Débat :

Valérie BERTIN indique l'arrivée de JL LEGER à 19H00.

« Résultat de fonctionnement 2021 » V GUENAUULT précise qu'une petite erreur de 80 centimes s'est glissée dans le document envoyé et indique que cette erreur n'est pas présente dans les comptes administratifs et de gestion qui sont concordants, ce n'est qu'une erreur de recopie au sein du tableur de calcul.

« Une remontée des taux à surveiller car 8 emprunts sont variables ou révisables » MF HAYEZ demande si les taux d'emprunt de Creuse Grand Sud devaient augmenter, s'ils sont capés.

V GUENAUULT répond que nous n'avons pas d'outils de couverture intégrés aux emprunts. Nous n'avons donc pas de plafond (cap) qui nous permette de limiter la hausse. Ce qui est intéressant lorsque c'est possible c'est de mettre en place avec les banques un Collar (tunnel) avec une limitation à la hausse pour la collectivité, le cap et une limitation à la baisse pour la banque, le floor. De cette façon on se met d'accord pour ne pas descendre plus et ne pas monter plus. On peut également mettre en place un autre outil de couverture par-dessus un contrat d'emprunt. Mais comme nous avons une très mauvaise « qualité de signature », nous risquons d'avoir un coût bien plus important même en mettant en place ce genre d'outil. Il serait peut-être possible de revoir cette situation avec les trois banques de la collectivité en leur demandant de cristalliser les taux ; c'est-à-dire de transformer les taux variables en taux fixes. Mais là aussi cela coûte beaucoup d'argent. Il faut vraiment regarder cela de près car cela peut également être moins intéressant que ça n'y paraît. D'autant qu'il y a un certain nombre d'emprunts qui vont se terminer dans les 3 ans.

MF HAYEZ indique que tout ça dépend aussi des taux d'intérêts.

V GUENAUULT indique que la plupart de nos annuités sont constantes, à l'intérieur de l'annuité les intérêts diminuent et le capital augmente, chaque année.

Valérie BERTIN remercie V GUENAUULT pour sa présentation très précise et qui ouvre le débat sur nos orientations budgétaires. Elle indique qu'il y a eu une amélioration des finances malgré la crise sanitaire. Cette amélioration est toujours à prendre avec beaucoup de prudence puisque il y a eu aussi des économies réalisées de part la fermeture de certains services. Valérie BERTIN met en avant les projets proposés, des projets ponctuels, pour certains financés à 100 % notamment par la CAF dans le domaine enfance-jeunesse. Elle remercie l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien financier, notamment le Département avec le fond Boost'ter. Elle rappelle qu'il y a eu en

2021 deux aides financières importantes octroyées à notre collectivité :

- Le FPIC de la part des Communes membres
- L'aide exceptionnelle de l'Etat

Elle précise que nous avons effectivement un bon résultat et des finances qui s'améliorent mais que tout ça impose tout de même la prudence.

Valérie BERTIN insiste sur le fait que cette année encore, le FPIC sera une nécessité.

N RAVET souhaite revenir sur la Commission voirie qui s'est tenue en octobre dernier et précise que l'état des routes est déplorable. Elle a d'ailleurs fait faire une étude pour remettre en état les 17 Km de voirie de sa commune et cette étude s'élève à 300 000 euros. Elle souhaite ainsi qu'une Commission CLECT ait lieu afin de pouvoir avancer au plus vite sur ce sujet très important. Elle demande au Conseil de penser à la voirie.

Valérie BERTIN remercie N RAVET et indique que la question de la voirie est un problème commun à tous les maires de la collectivité et que nous ne pouvons assurer qu'un entretien minimum au regard du budget. Aujourd'hui, la plupart du temps, se sont les Communes qui assurent une partie du service et notamment en rebouchant les trous sur la voirie intercommunale. Valérie BERTIN comprend donc la demande de N RAVET et demande si ces 300 000 euros de travaux sont des travaux d'enrobés car cela semble très élevé.

N RAVET indique que ces 300 000 euros correspondent à la remise en état des 17 Km de voirie. Elle ne comprend pas pourquoi il y a un blocage au niveau de la Communauté.

C BIALOUX indique que ce blocage est notamment dû à un manque de personnel. V GUENAUULT a promis qu'après les budgets on allait prendre un bureau d'études pour la CLECT et précise qu'il faut déjà commencer par là.

N RAVET demande s'il y a un échéancier de prévu.

C BIALOUX répond que c'est un programme qui va être complexe et qu'il ne peut pas s'engager sur un échéancier à ce jour. Il espère qu'en 2023 le problème sera résolu.

N RAVET demande si la collectivité se rend compte de la difficulté engendrée par cette situation et rappelle que ces 17 Km de voirie doivent être rénovés.

C BIALOUX indique que tous les maires sont dans la même situation pour les 200 km de voirie intercommunale avec seulement 2 agents pour les entretenir, ce n'est pas possible.

M MOINE souligne la qualité du travail présenté ce soir et rappelle qu'il avait déjà félicité V GUENAUULT lors de la Commission finances. Il insiste sur la perte d'autonomie fiscale évoquée précédemment et précise que cela ne va pas s'arranger. En effet E MACRON a annoncé son programme cet après midi et il a dit qu'il avait l'intention de supprimer la CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises). Nous allons perdre totalement notre autonomie fiscale et elle va être remplacée par des dotations. Il indique être comme N RAVET et souhaite que nous avancions sur la question des compétences en général et des routes en particulier. Il le dit depuis longtemps. A l'époque d'Aubusson Felletin, à peu près 190 000 euros / an et parfois jusqu'à 300 000 euros / an étaient consacré à l'entretien de la voirie intercommunale ce qui permettait d'y repasser seulement tous les 10 ans ; ce qui était relativement confortable en terme d'entretien. Il y a pas mal d'années que cela n'a pas été fait et il y a forcément aujourd'hui des dégradations qui sont advenues.

C BIALOUX indique qu'à cette époque il y avait moins de kilomètres à entretenir.

M MOINE demande quelle sera la position de la Communauté concernant la Maison de Santé. Il indique avoir rencontré la Mutualité Française il y a quelques jours avec Valérie BERTIN et A

SAINTRAPT. Des propositions de montages financiers ont été faites par la Mutualité. Il faut donc avancer sur ce sujet. Concernant le débat sur les compétences, il faut aussi que dans l'étude qui sera fournie, nous puissions avoir une évaluation sur l'impact du coefficient d'intégration fiscale. En effet nous savons qu'il contribue à déterminer le montant des subventions, notamment la DGF que nous verse l'Etat. Il indique à ce sujet que c'est devenu plus que compliqué de comprendre comment est calculé le montant de la DGF et se tourne vers Mr FERINGAN. Enfin il précise qu'il existe un budget annexe GEMAPI et que c'est très bien. Maintenant, il faut en faire un pour les ordures ménagères car cela fait longtemps que c'est demandé et ne comprend pas pourquoi la Communauté répond que ce n'est pas fait par manque de temps.

Valérie BERTIN répond à la question du montage financier du Centre de santé. Effectivement nous avons eu une réunion la semaine passée, le Bureau a été informé tout à l'heure. La position de la Communauté n'a à ce jour, pas été arrêtée, dans la mesure où il y a un reste à charge. Avant de conventionner il faut être bien sûr que l'on sache comment faire face à cette nouvelle dépense même si la question de la santé est bien évidemment primordiale pour les habitants de notre territoire. Elle passe la parole à A SAINTRAPT

R NICOUX est surprise d'apprendre qu'une réunion concernant une Maison de santé ait eu lieu alors que nous avons déjà initié des réunions sur Felletin et que nous n'y avons pas été invités. La réflexion dépasse la ville d'Aubusson et concerne l'ensemble de la collectivité. Felletin est donc concerné, Vallière aussi. Mais Vallière était représentée puisque Valérie BERTIN, elle, était présente.

V BERTIN indique que c'est un dossier qui est sur le feu depuis plus d'un an avec la Mutualité et qui concerne effectivement un Centre de soin sur Aubusson. C'est pour cette raison qu'une réflexion doit s'engager.

A SAINTRAPT précise qu'il ne s'agit pas d'une Maison de santé mais d'un Centre de santé. Le projet est sous l'égide de la Mutualité Française Il consiste à créer un Centre de santé sur Aubusson. Au départ, cette initiative revient au Conseil Départemental qui souhaitait créer des Centres de santé sur Boussac, Aubusson et Guéret. Concernant Aubusson, la demande a été étudiée, il y a eu plusieurs réunions avec la Mutualité Française. On a trouvé un lieu de 321 m² avec la Municipalité d'Aubusson qui serait à la Passerelle avec des travaux de remise en état à faire pris en charge par la Mairie d'Aubusson. Ensuite le projet table sur la création de deux postes de médecins salariés et un poste de secrétaire. Avec une montée en charge sur plusieurs années. La première année ne pose pas de problème car il y a une dotation d'équilibre donnée par l'ARS. On a même un « excédent » sur l'exercice de fonctionnement de première année. La deuxième année pose un problème à l'intégration d'un deuxième médecin car les coûts générés par le médecin et la secrétaire ne couvrent plus les recettes attendues des consultations. Ce sont des médecins salariés avec une hypothèse de salaire de 6000 euros (dixit la Mutualité). Donc à partir de la deuxième année, selon le budget prévisionnel, le reste à charge se situe entre 10 000 et 15 000 euros par médecin et par an. Sachant que Creuse Confluence pour la même opération a mis 100 000 euros sur la table. Il faudrait donc que la Communauté participe à hauteur de 30 000 euros par an pour tenir à flot ce Centre de santé sachant que nous avons diminué les frais car la Commune d'Aubusson offre le loyer et les travaux. A SAINTRAPT rappelle que nous parlons de santé publique. Donc l'idée est de savoir si nous sommes capables de verser des subventions d'équilibre dans ce projet de santé à partir de 2023.

D PRIOURET revient sur la compétence voirie et indique que le constat est partagé. Il comprend tout à fait la demande de N RAVET. Il précise qu'il n'était pas là à l'époque du choix de cette compétence. Il pense que ce choix a été fait pour populariser Creuse Grand Sud et faire plaisir à tout le monde. Il croit que trop de routes ont été déterminées comme étant d'intérêt communautaire. Il est étonné qu'il y ait 17 Km de voirie intercommunale sur la Commune de la Noailles et précise qu'il ne pense pas qu'elles soient toutes d'un intérêt intercommunal évident. La logique était celle de rejoindre des routes départementales. Il serait intéressant d'analyser le flux réel des automobilistes sur les routes car l'intérêt communautaire devrait être défini sur la base du

nombre d'automobilistes qui empruntent cette route. Il faudrait peut-être pouvoir sortir de cette compétence. A l'époque on disait qu'on ne pouvait pas sortir d'une compétence comme ça. D PRIOURET répond à M MOINE concernant le projet de faire un budget annexe pour les ordures ménagères. Ce projet n'est bien évidemment pas enterré mais il indique que ça va être long et complexe et que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faudrait pouvoir analyser toutes les évolutions des coûts associés, définir les modes de financement du service et estimer pour le contribuable les différentes évolutions fiscales et tarifaires. Il précise qu'il y aurait un danger à se précipiter car un budget séparé doit s'équilibrer par lui-même et il y aurait peut être un risque d'augmenter trop vite la contribution.

M MOINE indique que cela fait plus de six mois que ce débat est sur la table et demande ce qui s'est passé depuis.

D PRIOURET répond que la mise en place est longue et que nous ne pouvons pas sortir de crises et de dysfonctionnements aussi vite que ça. Il rappelle que la volonté de le faire est là et propose à l'assemblée de venir aider la Communauté à le faire.

L LHERITIER indique que lors de la présentation faite en Bureau sur le dossier des ordures ménagères la question des solutions d'évacuation de nos déchets, de nos ordures ménagères, de nos recyclables et de nos poubelles grises n'apparaît pas d'emblée d'évidence.

R NICOUX demande quel est le projet prévu sur l'ALSH de Felletin.

JL LEGER répond que cela correspond à de la rénovation, la mise en place de jeux extérieurs, d'une toiture sur la structure métallique et de quelques petits travaux. Voilà à quoi va servir le financement à 100 % de la CAF tout comme elle a financé l'ensemble des travaux sur Gentioux. Il en profite pour remercier la Mairie de Gentioux qui a trouvé une solution pour accueillir l'ALSH pendant la durée des travaux. Un financement de 100 % a été également accordé par la CAF pour la crèche d'Aubusson en particulier pour les jeux et les lits. JL LEGER indique être conforté dans son idée quand il écoute D TERNAT présenter le dossier des ordures ménagères en Bureau. En effet il indique ne pas vouloir voter la mise en place d'un budget annexe des OM tant qu'on n'aura pas une visibilité sur l'évolution de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et donc de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et tant qu'on ne saura pas quels sont les exutoires pour nos ordures ménagères. Où va-t-on les emmener ? A Clermont ? A Limoges ? A quel prix ? Pour quel tonnage ? Il indique de nouveau ne pas vouloir voter un budget à l'aveugle. Il convient d'être très prudent. En ce qui concerne la voirie, JL LEGER précise que la Communauté n'est pas prête à pouvoir entretenir cette voirie intercommunale. Il y a des communes où la voirie est en bon état et d'autres non. Pour autant cela aura des répercussions sur les attributions de compensation si jamais la compétence doit être rétrocédée aux Communes. Il ne peut, ni veut briser le débat, mais précise simplement qu'on ne peut pas s'engager comme ça à l'aveugle sur la création d'un budget annexe sur les ordures ménagères ni sur le désengagement de la compétence voirie intercommunale.

M MOINE indique ne pas comprendre le raisonnement de JL LEGER. S'il comprend bien ce que dit JL LEGER c'est que nous n'avons pas de visibilité sur l'augmentation de la TGAP, ni sur la TEOM. Or la TEOM est votée par nous. Il espère que nous avons donc un peu de visibilité sur ce que nous faisons. Et si nous ne créons pas de budget annexe en laissant ses dépenses et ses recettes dans le budget principal et qu'il y ait un déficit qui serait lié au fait que la TEOM ne couvrirait pas les dépenses occasionnées par le service, ce que tu es en train de nous dire, c'est que le budget principal pourrait venir compenser ?

JL LEGER répond que oui.

M MOINE demande quel est le fondement légal de cela ?

JL LEGER répond que jusqu'ici personne ne nous a rien dit. Le contrôle de légalité pèse depuis 2016

avec toute sa sévérité sur les compétences et les budgets de la Communauté.

M MOINE demande à JL LEGER s'il pense que c'est sur la recette fiscale du foncier bâti et qui est le principal impôt ménages que doit reposer cet aléa. C'est totalement injuste puisque il y a des zonages de TEOM qui ont été faits justement pour compenser un certain nombre d'inégalités territoriales liées à l'exercice de cette compétence et il serait bien normal que ce soit la TEOM qui supporte le coût du service. Ce qui dégagerait un petit excédent et qui permettrait de faire face aux investissements à venir.

JL LEGER entend le raisonnement de M MOINE, il se tient, mais n'est pas d'accord avec ce discours.

D PRIOURET précise que nous sommes d'accord pour faire ce budget annexe, mais pas pour le faire à la va vite.

JL LEGER indique qu'il faut prendre des précautions d'autant qu'à ce jour personne ne peut nous dire où nous allons déposer nos déchets. En fonction du kilométrage il faudra être vigilant car le coût ne sera pas le même. Tout est flou et changeant.

M MOINE indique qu'on vient de nous expliquer qu'on allait réfléchir au budget annexe. Cela fait plus d'un an qu'on dit qu'il faut travailler sur cette question. Il pose la question suivante : « qu'à fait la Communauté au jour d'aujourd'hui sur ce sujet ? » Vous continuez à nous dire les mêmes choses qu'il y a un an ; « c'est flou, on sait pas comment ça évolue... » Que ce soit la TEOM ou les taxes ménage, cela sortira des mêmes poches. Ce n'est pas quelqu'un d'autre qui va le payer. Les budgets annexes correspondent à des services qui génèrent des recettes et qui doivent être équilibrés.

Valérie BERTIN indique qu'elle a bien noté que cela fait un an que ce budget annexe est demandé.

R NICOUX précise que cela fait même 10 ans qu'elle le demande. Elle ne voit pas où est le problème. On a toujours eu des réponses qui allaient dans le sens de « c'est mieux de le laisser dans le budget principal pour l'équilibrer ». Elle faisait partie de celles et ceux qui ont demandé ce budget annexe depuis très longtemps. C'est utile d'avoir ce budget annexe et ne comprend pas qu'il ne soit pas encore fait du fait qu'on doit emmener nos déchets à tel ou tel endroit. Il y aura des frais et il faudra bien qu'à un moment donné ces frais soient couverts par la TEOM ou par le budget principal. Nous pouvons demander l'avis au trésorier pour savoir quels sont les moyens dont on dispose, si on a un problème, de le couvrir exceptionnellement en abondant ce budget par la TEOM. D'une année sur l'autre on aura toujours à anticiper. Il faut bien qu'à un moment donné on se décide. Nous avons tous les chiffres dans le compte administratif de combien coûte tel ou tel poste au niveau des ordures ménagères. Donc le mettre en place n'est pas ce qui va occasionner le plus de travail. Oui il peut y avoir une incertitude sur les recettes, mais tout comme on en aura toujours. Cela voudrait dire qu'on ne mettrait jamais en place ce budget.

M MOINE indique qu'on connaît le montant de la TEOM puisqu'on la vote chaque année.

R NICOUX rappelle à M MOINE que ce budget annexe des OM est demandé depuis très longtemps et ce n'est pas quelque chose de nouveau.

M MOINE indique qu'effectivement ce n'est pas nouveau mais que R NICOUX parle d'une époque où nous n'avions aucune difficulté pour dégager des excédents financiers qui nous permettaient de remplacer un véhicule tous les deux ans.

R NICOUX précise que c'est pour cela qu'on aurait pu le mettre en place à ce moment là et qu'on en parlerait donc plus aujourd'hui. On ne peut pas aujourd'hui dire qu'on ne va pas le mettre en place parce qu'il y a des frais qui nous sont promis et qui vont arriver, certainement. Mais il faudra anticiper. Et quant au zonage nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et elle se pose la question suivante : « pourquoi à Felletin elle paye plus de TEOM que de foncier ? parce qu'elle est dans la zone la plus éloignée ? »

M MOINE répond que ce n'est pas ça l'explication. C'est parce que les bases fiscales ne sont pas les mêmes

R NICOUX demande d'arrêter avec ce discours. Les bases fiscales sont ce qu'elles sont et demande pourquoi elle devrait payer plus de TEOM alors qu'il y a moins de desserte ?

M MOINE indique qu'elle ne paye pas plus car ses bases sont plus faibles.

Valérie BERTIN remercie pour ce débat et indique qu'en l'absence du VP en charge des OM, elle n'a pas toutes les réponses. Elle sait qu'une Commission est prévue très prochainement à la fin du mois de mars, a priori le 29. Nous avons entendu cette demande car en Commission finances elle déjà été faite. Les services en ont pris note, les élus également. On va voir ce qu'on peut faire. Par contre il faut savoir que les ordures ménagères c'est un enjeu très important, il va falloir très vite réduire les déchets car nous sommes aujourd'hui à des taux beaucoup trop importants. Environ 240 kg par habitant par an. Il faudra les réduire d'ici 4 à 5 ans de 100 kg par habitant et par an sous peine d'être taxé ou même de se voir refuser l'accès vers les centres. C'est donc un gros travail que nous avons à faire et nous ne pouvons pas partir à l'aveugle. C'est aussi pour cette raison que le Bureau a souhaité lancer une étude.

P ESTERELLAS indique qu'il y a des problématiques qui sont liées à des études que L MERCIER BERVIALLE nous a présentées. Il y a des orientations à mener aussi de ce côté là. Par exemple l'orientation autour de la réduction de nos déchets, la possibilité de trier autrement. Vers qu'elle compétence nous allons. Cela pose le problème du comment allons nous gérer nos déchets et nos ordures sur les années à venir. Il peut comprendre que nous ayons envie d'avoir un budget annexe, mais la vraie question c'est la gestion du tri. A l'heure actuelle c'est extrêmement fluctuant ; les prix passent du simple au double et par rapport à l'année dernière ils ont été multipliés par deux. Donc s'engager aujourd'hui sur une orientation et se retrouver six mois après dans une impasse, c'est inquiétant. Cela va poser problème sur l'ensemble de la Communauté et ce n'est pas lié forcément au budget annexe, c'est lié à un enjeu général de la gestion des ordures ménagères.

MF HAYEZ précise que le budget annexe est un outil et que c'est une histoire d'honnêteté et de transparence vis-à-vis du contribuable. Le contribuable s'y retrouvera beaucoup plus facilement que d'aller « trifulier » dans les comptes. C'est de la transparence fiscale. C'est un outil est cela ne va pas résoudre le prix que le contribuable va payer. On peut réduire de 30 % nos déchets rien qu'en traitant les biodéchets. C'était une demande de subvention qu'il suffisait de faire à la Région et qui n'a pas été faite. Une autre démarche a été choisie. Elle indique qu'il y a un an elle avait posé cette question, on avait répondu on va recruter un(e) ambassadeur-drice. A priori il n'y a pas eu de recrutement. Quelle a été la politique du Bureau en matière de réduction de déchets, de poids, de tonnage depuis un an ? Elle précise ne pas attaquer les agents mais demande la réponse du Vice-président en charge de ce dossier qui n'est pas là ce soir, elle en est désolée, mais demande à avoir une réponse de sa part. Les agents ne sont pas visés.

P ESTERELLAS indique que dans le Bureau il y a régulièrement des discussions sur ce dossier. Nous n'avons donc pas l'impression qu'il ne se passe rien en la matière. Mais cette incertitude sur quelle direction à prendre est énorme ne serait-ce que savoir vers quel organisme. Creuse Sud Ouest va vers Evolis apparemment.

Valérie BERTIN précise que nous sommes plusieurs collectivités à engager une étude pour nous aider à répondre à cette question. Toutes les Communautés se posent la même question.

Valérie BERTIN indique qu'au 31 décembre nous ne savons pas où nous allons.

MF HAYEZ indique que nous devons augmenter la taxe si nous ne parvenons pas à réduire le tonnage de nos déchets. Cela va exploser pour le contribuable et ça sera pire que le prix du gasoil.

Valérie BERTIN précise que nous allons engager une grande campagne de communication pour la réduction des déchets.

T. LETELLIER présente l'exemple de la Haute Vienne : en 2021 le coût pour les habitants va baisser de 15 % par rapport à 2020 parce qu'ils ont réduit les tonnages. Mais cela fait déjà quelques années qu'ils ont des ambassadeurs du tri et ils sont beaucoup plus offensifs que nous sur ce dossier. C'est à la fois le besoin de transparence et il faut en effet un budget annexe. Cela nous forcera aussi à réfléchir à notre politique des déchets. Là c'est noyé dans le budget et cela nous donne un certain confort et nous empêche de vraiment mettre ces questions sur la table ; le problème de la production des déchets, comment on agit avec les gens, les commerçants, les distributeurs, avec les producteurs de déchets et ceux qui les utilisent et qui les mettent dans nos poubelles. On pourrait prendre l'engagement, si nous avions une véritable politique de gestion et de réduction des déchets, de baisser l'impôt si la taxe devait augmenter considérablement. Nous n'aurions plus cette part qui viendrait abonder celle des ordures ménagères. Cela demande un peu plus de travail mais cela payera forcément. Il faut absolument que nous nous mettions à monter une politique de réduction des déchets parce que si le gasoil est à 3 euros dans quelques mois ou quelques années et comme nous sommes un tout petit Département en production globale de déchets, nous n'aurons pas la maîtrise du traitement. Il sera nécessaire d'emmener tout ça très loin et cela nous coûtera effectivement de plus en plus cher.

20H30 départ de G BRUNET

A DETOLLE abonde en ce sens et précise qu'on attend d'avoir embauché des ambassadeurs de tri pour monter en charge. Mais ce n'est pas la bonne méthode. C'est vraiment l'ensemble des communes qui doit se saisir de ces problèmes et c'est l'ensemble des élus qui doit travailler sur la sensibilisation de tous les habitants sur ces problèmes de réduction de déchets. Il ne faut pas penser qu'une seule personne résoudra tous les problèmes. Ce problème il faut le prendre dès maintenant et tous, à bras le corps parce ce problème va vite nous déborder et poser de très grosses questions et pas simplement des questions d'argent, mais aussi des questions d'environnement. Sur le problème du budget, A DETOLLE indique être plutôt pour parvenir à mettre en place un budget annexe qui permettra de clarifier l'ensemble des choses.

M MOINE indique que nous avons déjà un petit retour d'expérience car nous avons eu une ambassadrice du tri et précise être d'accord avec A DETOLLE sur le fait de devoir dès à présent sensibiliser les habitants. Il y a un enjeu qui est primordial ; il faut que nous parvenions à baisser considérablement les déchets produits. Le budget annexe est un outil nécessaire pour ce faire, même s'il n'est pas suffisant pour répondre à tous les problèmes liés à ce dossier.

M MOINE indique que les membres du conseil municipal sont satisfaits d'avoir eu cette discussion avec le Vice Président et on lui aurait fait des compliments s'il avait été là ce soir

Valérie BERTIN remercie l'assemblée

S DUCOURTIOUX aborde un autre sujet : celui du FPIC. Est-ce que nous partons sur une attribution de droit commun ou sur, comme nous l'avons fait l'an passé, une répartition du FPIC dérogatoire libre ? Il faut en débattre.

Valérie BERTIN indique que dans le document qui a été distribué aux membres du Conseil, c'est noté.

S DUCOURTIOUX acquiesce mais indique que le débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Que fait-on ? Quelles sont les positions des diverses Communes ?

Valérie BERTIN précise que le FPIC est très important pour la bonne réalisation de nos budgets.

P LEGROS répond que sa Commune ne pourra pas, cette année, donner le FPIC. En effet la Commune a des projets qui ne peuvent attendre. La réfection de routes qu'elle doit faire au risque de perdre les subventions et le budget de sa Commune est très très serré. La Commune ne pourra pas faire comme l'an passé pour le FPIC. Si c'est voté à 30 %, on s'y soumettra, mais au niveau de la totalité du FPIC, elle ne peut pas et ne sait pas comment faire autrement.

S DUCOURTIOUX précise que si nous partons dans cette direction, il va falloir construire le budget 2022 avec moins 200 000 euros. Si on commence à faire des dérogations pour chacune des Communes cela signifie que nous ne sommes pas capables de nous mettre d'accord.

Valérie BERTIN demande à P LEGROS le montant qu'elle avait versé l'an dernier.

P LEGROS indique que c'était 2000 euros et qu'elle est aujourd'hui à 2000 euros près, même à 1000 euros près. Elle comprend les difficultés que rencontre la Communauté, les Communes, elles aussi, en rencontrent. Si les Communes ne peuvent plus investir ou faire des projets, ce n'est pas la peine d'exister.

Valérie BERTIN précise qu'elle a déjà fait un petit tour des Communes à ce sujet. La majorité semble se décider pour donner le FPIC

C ARNAUD indique que l'an passé certaines Communes s'étaient engagées pour verser le FPIC mais seulement sur une année : 2021. Qu'en est-il aujourd'hui ?

R NICOUX concernant le FPIC pour Felletin, il était prévu que l'on puisse renouveler l'opération de l'année dernière, c'est-à-dire le maintenir. Mais nous avons précisé que cela ne pouvait pas être pérenne. Le temps que la Communauté retrouve une santé budgétaire un peu plus assise, on pourra faire encore l'effort. Mais nous avons aussi des grosses dépenses et on ne pourra pas continuer comme ça toute la mandature. Il y aura besoin de retrouver un fonctionnement normal. R NICOUX répond à A DETOLLE au sujet de la sensibilisation à la réduction des déchets. Il est vrai que les Communes peuvent participer à cette démarche. A Felletin nous mettons en place des composteurs à deux endroits pour commencer à initier les administrés à utiliser des composteurs et éviter de mettre leurs déchets dans les bacs. C'est une forme de pédagogie que nous mettons en place. Nous devons tous contribuer, dans la mesure du possible, à ce genre d'initiatives. Il y a aussi beaucoup de gens qui ont des jardins et qui ne savent pas qu'ils peuvent aussi les utiliser pour faire du compost. Ce qui est également un moyen de diminuer le coût des ordures ménagères. Pour le FPIC, cette année Felletin contribuera à la même hauteur que l'année dernière.

D PRIOURET remercie R NICOUX et aborde à nouveau le sujet des ordures ménagères et donne des chiffres. Il indique que nous sommes aussi capables d'évaluer les choses : total des dépenses de fonctionnement pour les OM pour l'année est de 1 999 386,97 euros (non comptées les dépenses de structures) et le total des recettes est de 2 030 680,98 euros, dont la TEOM qui ne s'élève qu'à 1 766 265,00 euros. Si nous n'avions pas eu les soutiens d'éco organismes et les remboursements d'assurances pour 258 658,21 euros, nous n'aurions pas un budget équilibré. Ce qui signifie que pour l'instant la TEOM payée par les ménages n'est pas suffisante pour équilibrer le budget. Pour en revenir au FPIC, on va refaire un tour de table mais si chaque année il y a des Communes qui ne peuvent pas abonder, il le comprend et indique qu'il va falloir abandonner. On va demander à V GUENEAULT de bâtir son budget sur la règle des 2/3.

S DUCOURTIOUX précise que le mode de répartition du FPIC doit être voté à l'unanimité.

M MOINE indique que la Chambre Régionale des Comptes avait un peu « tiqué » à ce sujet

Valérie BERTIN précise que justement en période budgétaire nous avons des contacts avec la Chambre Régionale des Comptes et nous devons avoir très prochainement à nouveau un contact avec monsieur MATAMALA. Ce qu'il nous dit c'est que c'est toujours bien de minimiser nos dépenses pour sortir du plan de redressement le plus rapidement possible et bien sûr de faire jouer la solidarité des Communes. Quand tout va mal, il faut partager de la même façon que quand tout va bien. Si nous voulons pouvoir sortir du plan de redressement à la fin de l'année, il faudrait effectivement avoir le FPIC à nouveau cette année pour pouvoir faire un budget équilibré. La position de Vallière comme celle de Saint Quentin la Chabanne est de donner à nouveau le FPIC.

S DURAND indique que pour Blessac comme toutes les autres Communes nous avons commencé à

réfléchir sur le budget et nous avons mis en recette 0 au niveau de l'article FPIC. Autant l'année dernière le vote du Conseil été à l'unanimité pour le laisser entièrement à la Communauté mais cette année il y aura peut être la majorité, mais pas forcément l'unanimité. D'année en année cette majorité risque de décroître si cela doit continuer. Une fois que la Communauté sera sortie de ce plan de redressement on pourra revenir à la règle des 2/3. Par rapport aux ordures ménagères et à la diminution de nos déchets, il semble qu'il est nécessaire de responsabiliser les producteurs. Pour cela, un des moyens les plus sûrs est le pesage des containers individuels par foyer mais cela demande un investissement terrible.

M MOINE indique que cette solution fonctionne bien en ruralité mais que pour le tissu urbain c'est plus compliqué à mettre en œuvre.

S DUCOURTIOUX est étonné quant à la position de P LEGROS sur le fait de ne pas avoir les moyens d'abonder pour le FPIC alors qu'au dernier Conseil communautaire, elle n'avait pas hésité une seconde à voter la vente d'un bien au 2/3 en dessous de sa valeur. C'est un message complètement contradictoire. Cela n'a peut-être rien à voir mais c'est tout à fait contradictoire. D'un côté on se permet de brader un bien en vendant au 2/3 en dessous de sa valeur et de l'autre on dit ne pas avoir de sous pour verser le FPIC.

D PRIOURET répond à S DUCOURTIOUX qu'il est déçu par ce discours et indique qu'il n'a toujours pas compris les choses.

S DUCOURTIOUX répond que c'est l'opinion de D PRIOURET et demande à D PRIOURET ce qu'il n'aurait pas compris. Il indique qu'il fait une comparaison.

D PRIOURET répond qu'opposer le FPIC de 2000 euros de Saint Avit de Tardes avec le débat sur la vente du foyer est déplorable.

S DUCOURTIOUX indique que ce n'est pas de 2 000 euros mais de 170 000 euros dont on parle. Si nous ne parvenons pas à tomber d'accord sur le FPIC ça sera 170 000 euros en moins pour la Communauté.

D PRIOURET précise qu'il n'est pas possible de comparer ces deux choses là et que c'est une facilité de le faire.

Valérie BERTIN indique qu'il y a des Communes en difficultés et qu'elle l'entend.

E PINLON précise que cette année également, ce n'est pas un problème de solidarité pour ce qui est de la Commune de Saint-Maixant. Mais si nous vous donnons le FPIC cette année, nous vous donnerons un peu d'oxygène et nous nous asphyxierons. Il y a un choix à faire, le débat sera fait au Conseil municipal, mais elle n'est pas certaine ce soir de pouvoir redonner le FPIC.

S DUCOURTIOUX précise que la Communauté va s'asseoir sur 170 000 euros.

Valérie BERTIN indique que nous pouvons envisager de faire un vote comme l'an dernier.

L CHEVREUX précise qu'elle a la volonté de le redonner et qu'elle attend la réunion de la Commission de finances pour le dire avec plus de précisions. Nous allons faire l'impossible pour le redonner. Ceci dit notre situation n'a pas évolué non plus favorablement et c'est grâce à de gros sacrifices et à des investissements bénévoles de la part des élus que nous avons pu faire des économies.

Valérie BERTIN rappelle que l'unanimité pour le FPIC est l'unanimité sur un montant décidé librement. C'est-à-dire que si on se met d'accord sur un montant et que tout le monde le vote ; c'est l'unanimité. L'unanimité est bien sur le montant et non sur le nombre de Communes. Deux ou trois communes peuvent se retirer si effectivement elles n'ont pas les moyens et que nous l'acceptons. Nous pouvons faire confiance à nos collègues qui sont de bonnes gestionnaires. Nous ne sommes pas là pour asphyxier nos Communes et empêcher la mise en place de petits projets.

MF HAYEZ revient une nouvelle fois sur la vente du FAM. Il va se vendre 1,2 million d'euros ; c'est acté.

Valérie BERTIN précise que cela n'a pas encore été acté. C'est entre 1,2 et 1,6 million d'euros.

MF HAYEZ indique que si elle devait être acheteuse de ce bien, elle proposerait 1,2 million et non 1,6 million. Donc on va se baser sur ce montant de 1,2 million d'euros, sachant que le capital restant dû est de 1,7 million d'euros, il y a donc un déficit de 500 000 euros. Si l'acheteur est stupide il propose 1,6 million.

Valérie BERTIN précise que l'acheteur n'est pas stupide et que ce débat a déjà eu lieu et que nous avons voté un principe.

MF HAYEZ rappelle effectivement que ça été voté et approuvé. Les communes ont donc approuvé la vente avec un déficit futur de 500 000 euros et aujourd'hui on nous demande, pour aider la Communauté, de s'asseoir sur le FPIC. MF HAYEZ n'est pas d'accord.

Valérie BERTIN précise que c'est pour aider la Communauté cette année.

MF HAYEZ répond que oui, mais avec un futur déficit de 500 000 euros. Quand il y aura ce déficit avéré de 500 000 euros, que fera-t-on ? On demandera à nouveau aux Communes de la solidarité ? MF HAYEZ votera contre.

D PRIOURET précise que nous n'allons pas refaire un débat déjà effectué et indique que MF HAYEZ présente les choses de façon orientée et parcellaire. Nous n'allons pas faire d'affaire financière avec Gentioux mais nous pouvons prouver qu'au final tout ce que la Communauté aura mis dans Gentioux sous forme d'emprunt aura été largement gagé par les loyers. Il n'y aura donc pas de déficit global au final. Nous avons renégocié des emprunts et les avons étalés à nouveau. En termes de recettes et de dépenses Gentioux n'aura pas coûté 1 centime à la Communauté. La conjoncture et le lieu font que nous ne pouvons pas tirer de bénéfices. Il rappelle que l'organisme qui était acheteur à l'époque est du même genre de ceux qui sont accusés de faire de l'argent sur le dos des maisons de retraite. C'est ce genre d'organismes-là qui était là pour faire du « fric ». A terme ces acheteurs n'auraient pas été crédibles et ne seraient pas allés au bout de leur raisonnement.

MF HAYEZ indique qu'elle parle du FPIC et dit que dans ces conditions là, elle est contre.

T LETELLIER indique que c'est la 30^{ème} fois qu'il dit la même chose, mais le FPIC ce n'est pas qu'une question financière, c'est aussi une question de projets et d'espace communautaire. Est-ce que nous sommes une vraie Communauté de communes qui partage des recettes et mutualise des choses ou est-ce qu'on est là chacun pour défendre les petits projets de nos Communes ? Il ne condamne pas les petits projets ni les Communes puisqu'il est le maire de la plus petite Commune, mais il pense que c'est du domaine de la symbolique. C'est-à-dire que si tous les ans nous négocions le FPIC selon la situation financière de nos Communes, on ne sera jamais un véritable espace communautaire et on ne partagera pas ce projet.

E PINLON indique que le FPIC est là au départ pour aider les petites Communes

Valérie BERTIN répond qu'il est aussi là pour aider les Communautés

R NICOUX précise qu'il existe également pour aider les Communes et que cela s'appelle : « communes et intercommunalités ».

Valérie BERTIN indique que ce sont les communautés les plus riches qui donnent aux plus pauvres et précise ne pas vouloir polémiquer. Elle indique qu'elle est déçue d'écouter MF HAYEZ dire qu'elle votera contre le FPIC parce qu'en votant contre, elle va condamner des projets, y compris des projets sur Aubusson, tel que le Centre de santé. C'est un peu dommage mais chacun est libre de voter. On aura donc le vote au moment du budget. Elle rappelle que la solidarité est importante

pour pouvoir boucler le budget. Nous allons le prévoir avec le FPIC. Les Communes qui ne peuvent pas donner, doivent se rapprocher des services afin que nous puissions avoir des chiffres à vous proposer au plus près. Valérie BERTIN demande qu'elle sera la position d'Aubusson ?

M MOINE indique qu'Aubusson a toujours plutôt fait preuve de solidarité, et qu'il n'y a pas de raison qu'il change d'avis.

D PRIOURET indique que ce serait intéressant de faire le tour des Communes. Car ce n'est pas la peine de bâtir un budget et de vous le proposer sans connaître ces informations.

Valérie BERTIN indique que Saint-Amand va peut-être faire un effort, Saint-Maixant et Saint-Avit ne peuvent pas et Saint-Alpinien on ne sait pas. Elle précise qu'elle a déjà échangé avec d'autres collègues qui semblent être favorables pour, à nouveau cette année, laisser leurs parts à la Communauté de communes.

D PRIOURET indique qu'il n'y aurait donc, à nouveau, que 2 ou 3 Communes qui ne pourraient pas participer.

C ARNAUD indique que Saint-Frion a prévu cette année de participer.

Valérie BERTIN remercie C ARNAUD pour son soutien.

Valérie BERTIN constate que le Conseil Communautaire a donc débattu sur les orientations budgétaires 2022.

Culture et sport

3. Tarifs piscine

M. Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte :

- Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a mis à jour l'ensemble des tarifs pratiqués au sein du Centre Aquasud,
- Lors de la séance du 18 mars 2021, le Conseil communautaire a créé un nouveau tarif de 27.96€ de l'heure pour prestation de services dans le cadre d'une mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur de Creuse Grand Sud,
- Lors de la séance du 28 juin 2021, le Conseil communautaire a voté un nouveau tarif pour la balnéo seule et a également acté le principe de « limiter » le recours aux tickets gratuits et notamment de ne pas distribuer de tickets pour des tombolas, lotos ou autres manifestations associatives.

Présentation de la demande :

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de réglementer et de sécuriser l'accès aux tickets gratuits pour les Associations (lots aux associations pour événements)

Le principe proposé est le suivant :

- 10 tickets gratuits par an et par association du territoire Creuse Grand Sud,
- une édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques.

Cette modification entrainera la modification du règlement intérieur de la piscine.

		Tarifs Creuse Grand Sud	Tarifs Hors Creuse Grand Sud
Public	Entrée enfants 3-17 ans	2.20 €	3.00 €
	Entrées adultes 18 ans et +	3.70 €	4.80 €
	10 entrées (adulte)	34.00 €	44.00 €
	25 entrées (adulte)	77.50 €	102.50 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	21.00 €	28.00 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	51.25 €	68.75 €
Activités	Activité au trimestre	44.00 €	57.00 €
	Activité à la séance (sur réservation)	7.00 €	9.00 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfants + 2 parents)	7.00 €	9.00 €
	Activité aquabike : forfait 5 séances consécutives	35.00 €	45.00 €
	Cours particulier 30 min	15.00 € +1 entrée	15.00 € +1 entrée

	Ecole de natation /trimestre/10 séances	120.00 €	150.00 €
Associations	Groupe enfants (IME,...)	2.00 €	2.70 €
	Groupes adultes (ainés,...)	3.00 €	4.20 €
	Location 1 ligne/1h	0.00 €	15.00 €
Scolaires	Intervention scolaire (1 enseignant)	0.00 €	31.50 €
	Ecoles primaires	1.50 €	2.70 €
	6 ^{ème} (CD 23)	110.00 €	110.00 €
	Collège/lycées par créneau	32.00 €	47.00 €
Balnéo	Balnéo/piscine	7.00 €	8.40 €
	Balnéo seule	5.00 €	6.40 €
	Location 1h	50.00 €	63.00 €
Clubs	Séance	1.50 €	1.50 €
Comité d'entreprise <i>(entrées valables 2 ans)</i>	10 entrées (adulte)	34.00 €	44.00 €
	25 entrées (adulte)	77.50 €	102.50 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	21.00 €	28.00 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	51.25 €	68.75 €
Perte de bracelet		5.00 €	5.25 €
Mise à disposition d'un MNS dans le cadre d'une prestation de service d'une heure		27,96 €	27,96 €
Gratuité 10 entrées par an /association du territoire Creuse Grand Sud <i>(valables 2 ans)</i>		-	-

Afin de pouvoir mettre en place ce mode de fonctionnement davantage sécurisé, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération**
- **AUTORISE la Présidente à modifier le règlement intérieur de la piscine en conséquence**

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Environnement

4. Marché de travaux GEMAPI 2021 : attribution et retrait de lots

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, des opérations de restauration des cours d'eau du territoire sont co-construites en partenariat avec les éleveurs riverains des cours d'eau.

Les projets d'aménagements prévus visent à concilier l'activité agricole d'élevage avec la protection des cours d'eau, des zones humides et de la ressource en eau.

En 2021, la mutualisation des investissements relatifs à ces projets, pour les programmes Sources en action et Creuse amont a fait l'objet d'un marché global de travaux.

Présentation de la demande :

Le présent marché a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée de marché public de travaux allotis. En effet, la commande a été organisée en un marché alloti en **14 lots distincts**.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12 et 13 ont été attribués par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2022. Les lots 6 et 11 ont été retirés du marché à la suite de la renonciation des bénéficiaires.

Les lots n°7, 8 et 14 n'avaient pas été attribués et nécessitaient des éléments d'analyse complémentaire.

Les trois lots restant à attribuer sont les suivants :

- ☒ **Lot 7** : Aménagement pour la restauration et la préservation des sources et petits écoulements, et pour l'abreuvement du bétail sur le bassin de la Gioune et sur la commune de Gioux. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*
- ☒ **Lot 8** : Aménagements de deux mares, la restauration et la mise en défens du Gourbillon et de ses affluents, la création de points d'abreuvement et de franchissement sur La Nouaille. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*
- ☒ **Lot 14** : Site 1 : Aménagement pour l'abreuvement et la mise en défens de la Chandouille et du ruisseau de Verginas. Site 2 : Renaturation du ruisseau de Chaumont et mise en défens de ce dernier, aménagement d'abreuvement et de franchissement, mise en défens de la Chandouille et de la Levade sur la commune de Gentioux Pigerolles. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*

Éléments d'appréciation :

L'analyse des offres pour ces trois lots a fait ressortir le meilleur classement des trois propositions formulées par la société candidate BOBAGRI. Or, le dirigeant de la société BOBAGRI est également l'un des membres du GAEC de Vervialle, bénéficiaire des lots 7, 8 et 14.

En référence aux articles L2141-8 et L2141-10 du Code de la Commande Publique et considérant un potentiel risque de conflit d'intérêt et de distorsion de concurrence entre les candidats ayant formulés une offre pour ces trois lots, l'entreprise BOBAGRI est écartée pour ses offres relatives aux lots 7, 8 et 14 du présent marché.

La société BOBAGRI a été informée de cette décision et le bénéficiaire, le GAEC de Vervialle a décidé de renoncer à la réalisation des lots 8 et 14. Les lots n°8 et 14 sont donc retirés du marché.

Concernant le lot 7, celui-ci peut être attribué à l'entreprise ayant reçu la deuxième meilleure note dans l'analyse des offres : l'entreprise GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT.

- Il est proposé d'attribuer le lot n°7 à l'entreprise **GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT** pour un montant total de 13 000.00 € HT.
- Les lots 8 et 14 sont retirés du marché et ne sont pas attribués.

Afin de pouvoir engager la réalisation de ces travaux attendus par le bénéficiaire, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER la Présidente à attribuer le lot 7 du présent marché de travaux comme précisé ci-dessus**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.**

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

L LHERITIER informe le Conseil que les ruisseaux Cubaynes et La Gioune ont été labellisés par l'AFNOR certification « rivières sauvages » pour 5 ans, grâce à leur qualité environnementale exemplaire. Les services de la Communauté et notamment L CAUCHY et ses collaboratrices, n'y sont pas pour rien, car nous avons été associés à tout ce travail par le Conseil Départemental.

5. Choix du prestataire pour une opération de restauration des cours d'eau sur la commune de Croze

L LHERITIER présente le rapport suivant et rappelle que le service GEMAPI peut intervenir sur certains points techniques pour les communes mais pas forcément avec la même rapidité d'intervention qu'on pourrait attendre du fait que nous sommes obligés d'instruire des dossiers, que ces dossiers doivent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et que nous n'avons donc pas forcément cette rapidité dans le cadre de travaux d'urgence. Et c'est le cas dans le dossier présenté ci-après.

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud, au titre de la compétence GEMAPI, assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations de protection, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le contrat Creuse amont est un projet ambitieux doté d'un programme d'actions associées à un ensemble d'investissements déployés sur le territoire pour des travaux d'aménagements et / ou des opérations de remise en état à vocation environnementale. Cependant, les interventions sont toujours construites dans une logique de conciliation avec les usages riverains et la protection de la ressource.

Présentation de la demande

La Creuse est un cours d'eau emblématique de la Communauté de communes. Elle chemine notamment sur la Commune de Croze où plusieurs ouvrages d'art permettent son franchissement.

Au lieu-dit les Outeix, le cours d'eau s'est progressivement décalé de son axe historique provoquant un important phénomène d'érosion à la hauteur du pont de la voirie communale. L'une des piles du pont a d'ores et déjà été fragilisée et le phénomène pourrait conduire à terme à une déstabilisation de l'ouvrage. Une première intervention d'urgence a été réalisée au printemps 2021 à la demande de la mairie de Croze.

Par la suite, la Commune a sollicité la Communauté de communes pour étudier la possibilité de l'accompagner dans une opération de restauration pérenne du site. Une action spécifique a été inscrite à la programmation 2021 du contrat Creuse amont.

Éléments d'appréciation

L'opération de restauration des berges de la Creuse au lieu-dit les Outeix à Croze vise à apporter une réponse complète aux dégradations provoquées actuellement et qui sont les suivantes :

- Création d'une encoche d'érosion dans la berge du cours d'eau
- Départ des sédiments et perte de terrain agricole
- Évolution de l'axe du cours d'eau en décalage par rapport à celui de l'ouvrage d'art
- Affouillement en pied d'ouvrage avec un risque important de destruction complémentaire et déstabilisation de la maçonnerie

La première opération d'enrochement a permis d'apporter une première réponse qui a stoppée une partie du phénomène, mais elle doit être nécessairement poursuivie par :

- La remise du cours d'eau dans son axe par une reprise du lit sur environ 50 m en amont de l'ouvrage
- La mise en place d'une rangée de blocs pour assurer un nouvel encadrement du lit du cours d'eau
- Le comblement de la partie érodée et son recouvrement par de la terre végétale
- La végétalisation de la surface aménagée par une plantation de ripisylve

Les travaux projetés ont fait l'objet d'une description dans un cahier des charges, d'une validation par les services de la DDT et d'une convention de partenariat établie avec la mairie de Croze afin que la Communauté de communes Creuse Grand Sud puisse assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis : la société TTPM et l'EURL TAUTON pour les travaux de terrassement et l'entreprise LEFORT Mireille pour les travaux de végétalisation.

Éléments financiers

Il est indiqué que l'opération programmée est inscrite à la programmation 2021 du contrat Creuse amont et bénéficie d'une aide de 60 % de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont nous disposons l'arrêté. Par convention, la commune de Croze s'est engagée à rembourser à la Communauté de communes la partie non subventionnée de l'opération.

Après discussion, la mairie de Croze a indiqué vouloir retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

- La société LEFORT Mireille qui a formulé un devis s'élevant à hauteur de 4 962,00 € TTC pour les opérations de végétalisation et de mise en défens du cours d'eau suite à l'opération de restauration
- La société TTPM qui a établi un devis initial s'élevant à hauteur de 28 692,00 € TTC pour les travaux de terrassement. Ce choix d'entreprise permet d'assurer une parfaite cohérence avec une première intervention réalisée en urgence au printemps 2021. L'entreprise a apporté toutes les garanties nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

En concertation avec la commune du Croze, un autre devis a été sollicité auprès de l'entreprise EURL TAUTON s'élevant à hauteur de 22 680 € TTC.

Par ailleurs, le devis formulé par la société TTPM a été établi au cours du printemps 2021. L'entreprise a indiqué devoir réviser ses prix par rapport à la hausse généralisée des prix des matériaux. Un devis, mis à jour en date du 7 mars 2022, a été renvoyé et prévoit un montant de travaux établi à hauteur de 31 413,60 € TTC.

Le montant de dépenses est provisionné au budget prévisionnel 2022 et le conseil communautaire a voté en décembre 2021 une somme d'investissement mobilisable avant le vote du budget et dans laquelle cette dépense peut s'inscrire. L'ensemble des devis est inférieur au seuil des marchés publics mais supérieur à la délégation de la Présidente en matière de marché, soit 15 000 euros HT.

Pour cette opération, l'effort consenti par notre Communauté de communes porte donc sur la mobilisation :

- Du dispositif d'aides liés au contrat de rivières Creuse au bénéfice de la commune,
- D'une ingénierie spécifique et nécessaire à la coordination de ces travaux.

Débat :

R NICOUX précise qu'il y a une grande augmentation du prix des matériaux
L LHERITIER confirme

Afin de pouvoir signer la commande relative à cette opération, portée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de communes, et pour permettre sa prompte réalisation en vue de remédier rapidement à la problématique engendrée, le Conseil Communautaire VALIDE, dans le cadre du partenariat avec la mairie de Croze, l'attribution de cette prestation aux fournisseurs suivants :

- **La société TTPM pour les travaux de terrassement, devis n°2022-DE01194 établi à hauteur de 31 413,60 € TTC**
- **La société LEFORT Mireille pour les travaux de végétalisation, devis n°2021-016**

établi à hauteur de 4 962,00 € TTC

**CONTRE : 0
POUR : 40
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité**

6. Avenant 2022 à la convention de partenariat avec le Syndicat le Lac de Vassivière pour une mutualisation d'ingénierie

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte :

Par délibération en date du 20 décembre 2018, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a établi une convention-cadre de prestation de services avec le Syndicat mixte le Lac de Vassivière pour la mutualisation d'ingénierie et la fourniture d'une assistance technique.

Initialement fournie par les services techniques, l'assistance apportée au syndicat s'est poursuivie depuis 2019 et jusqu'à aujourd'hui par une mission complémentaire du service environnement dédiée au projet de réhabilitation des infrastructures d'assainissement.

Objet de la demande :

Le Syndicat mixte le Lac de Vassivière souhaite prolonger ce partenariat pour l'année 2022. Au regard de la possibilité d'établir un avenant à la convention-cadre initiale, un avenant est proposé pour formaliser cette mutualisation de moyens pour l'année 2022.

Eléments d'appréciation :

Outre l'aide fournie au syndicat le Lac de Vassivière dont la Communauté de communes est membre, ce partenariat stratégique permet également de promouvoir une mutualisation d'ingénierie au service du territoire sur les dossiers relatifs aux compétences « eau ».

L'avenant 2022 a pour objet de rappeler les conditions de mise en œuvre de l'assistance apportée au Syndicat par la Communauté de communes pour l'année 2022.

Le projet d'avenant est annexé au présent projet de délibération.

Débat :

B SIMONS salue d'une part le travail mené par le service environnement pour cette labellisation et ce travail conjoint de rivières sauvages qui concernent sa Commune et encourage par ailleurs la poursuite de cette entente avec le syndicat du Lac puisque que nous parlons d'un travail conjoint qui se fait avec d'autres soutiens sur le vaste projet d'assainissement du Lac qui est un projet global autour de 8 millions d'euros. Ce vaste chantier est un préalable essentiel à la nouvelle politique de développement touristique qui est attendue sur Vassivière dans le cadre de la vision régionale pour en faire LA destination éco-touristique de la Nouvelle Aquitaine. B SIMONS indique qu'il votera en faveur de cette délibération et salue à nouveau le travail fait par les équipes de Creuse Grand Sud.

Au regard de l'intérêt d'un tel partenariat pour notre territoire et afin de répondre favorablement à la demande du Syndicat le Lac de Vassivière, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER la poursuite de cette entente**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention cadre.**

**CONTRE : 0
POUR : 40
ABSTENTION : 0**

Adopté à l'unanimité

Déchets

7. Choix du prestataire pour le marché de lavage des bacs

Valérie BERTIN indique que ce marché est très attendu.

Rappel du contexte :

Par délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2021 et afin de répondre à l'obligation légale pour tous les exploitants de collecte des ordures ménagères de procéder aux nettoyages des bacs de collecte, il a été autorisé la constitution d'un groupement de commandes de nettoyage de conteneurs à ordures ménagères pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le SICTOM de Chénérailles.

Cela avait pour but de rationaliser les coûts de prestations entre les deux structures.
Un marché à procédure adaptée a été passé le 7 septembre 2021 pour répondre à ce besoin.

Critères d'analyse des offres :

- Valeur technique avec une pondération de 60%.
- Prix des prestations pondéré à 40%

Il s'est avéré qu'une seule offre avait été remise et conforme au critère technique, mais dépassant la somme budgétisée et ce pour les deux collectivités.

Au vu de cette situation, il a été décidé de déclarer l'offre inacceptable pour des motifs budgétaires et ce conformément aux dispositions du Code de la Commande publique.

Par conséquent une nouvelle procédure a été réalisée sur les mêmes bases que le précédent marché avec une réponse au 16 octobre 2021.

Deux offres ont été remises qui étaient conformes au critère technique, mais ne permettant pas de notifier pour cause de dépassement de budget.

Une nouvelle fois les offres ont été déclarées inacceptables pour des motifs budgétaires.

Objet de la demande :

Il s'agit d'approuver la consultation qui a été lancée hors groupement de commandes, puisque les coûts par collectivité du dernier marché révélaient qu'il était plus intéressant de procéder par entité, avec un montant estimé de marché à 25 000 € HT, c'est-à-dire inférieur au seuil des marchés sans formalités préalables, mais supérieur à la délégation octroyée à Mme la Présidente de 15 000 € HT.

La présente consultation porte sur les prestations de service pour le lavage et la désinfection des bacs à ordures ménagères qui a fait l'objet d'une sollicitation écrite à deux entreprises.

Les deux candidats SAS ANCO et CHABLAIS SERVICE PROPRETE ont formulé une offre.

Eléments d'appréciation :

Les deux offres sont conformes aux différents documents à produire et aux critères demandés.
L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction du critère « prix ».

Ci-dessous le tableau comparatif des offres reçues suivant la consultation établie :

Candidats	SAS ANCO	CHABLAIS
PRIX HT	20 240€	24 864 €
Classement	1	2

Débat :

M MOINE demande s'il est possible d'en savoir un peu plus sur la nature des prestations, le nombre de bacs qui vont être nettoyés, le délai et demande que l'entreprise referme les poteaux incendie qu'elle utilise pour prendre de l'eau.

Valérie BERTIN indique ne pas avoir toutes les informations en l'absence du Vice-président en charge de ce dossier et indique qu'à la fin du mois normalement le lavage sera terminé.

M MOINE indique que s'il comprend bien on avait fait un groupement de commandes et nous sommes sortis du groupement de commandes pour que ce soit plus rapide.

Valérie BERTIN indique que nous sommes surtout sortis du groupement de commandes pour que ce soit moins cher.

M MOINE précise que c'est bien que ce marché soit lancé.

Au regard de la conformité de l'offre et son appréciation financière et technique, le Conseil communautaire décide :

- **De VALIDER l'offre du candidat SAS ANCO pour un montant total de 20 240 € HT soit 22 264 € TTC**

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

8. Extension des consignes de tri : appel à projet

Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La Communauté Creuse Grand Sud assure le service public local de prévention et de gestion des déchets. Dans le cadre du recyclage de certains de ces déchets (verres, papiers, emballages (plastiques, métaux, cartons)) des soutiens sont apportés à la collectivité par des éco-organismes agréés par l'État. Ces soutiens assurent chaque année à la collectivité un « retour » d'environ 190 000 € sur les déchets collectés.

Le geste de tri est complexe puisque plusieurs types d'emballages ont longtemps été non recyclables. Cependant, les techniques évoluant, de nouvelles filières se sont mises en place. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'étendre les consignes de tri à de nouveaux emballages.

Ainsi, l'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes.

L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs (Ministère, ADEME, AMF, Amorce, ...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri systématisé et une massification des emballages collectés pour mise en place de solutions industrielles de traitement.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV n°2015-992), puis en 2020 la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC n°2020-105) ont prescrit son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud souhaite passer en extension de consignes de tri courant 2022 et pour ce faire souhaite candidater à l'appel à projet simplifié CITEO.

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil communautaire de Creuse Grand Sud de candidater à l'appel à projet simplifié 2022 concernant uniquement l'extension des consignes de tri.

Éléments d'appréciation

Répondre à cet appel à projet permettra à notre collectivité de s'inscrire dans la stratégie nationale de déploiement des nouvelles modalités de tri qui devront être mises en œuvre au 1er janvier 2023. Cette démarche permettra également de prétendre au soutien bonifié des matières plastiques, passant de 600€/T à 660€ la tonne sur les bouteilles et flacons ainsi qu'au soutien à hauteur de 660€/T pour les nouvelles résines recyclées.

Afin de pouvoir répondre à la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte, traitement et financement des déchets ménagers, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER La Présidente à candidater à l'appel à projet simplifié d'extension des consignes de tri CITEO**
- **D'AUTORISER La Présidente à signer le contrat d'extension de consignes de tri avec CITEO et sa mise en œuvre**

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

JL LEGER souhaite faire un retour sur la réunion qui s'est tenue tout à l'heure et explique que c'est la raison de son retard. Il était au Conseil d'administration de l'AMAC. Ce Conseil était présidé par les deux co-présidents N SIMONNET et P BAYOL, qui ont fait un point concernant l'Ukraine. Ils ont tout d'abord fait un rappel sur les dons en nature qui ont tellement bien fonctionné dans ce département qu'aujourd'hui il convient de faire une pause au risque de ne pas pouvoir tout stocker. L'AMAC invite à ce que les Maires disent à leurs populations de faire une petite pause et on verra en fonction des besoins liés à la crise en Ukraine. Aujourd'hui la priorité est davantage l'acheminement que la collecte de nouvelles denrées. Pour autant si la collecte doit reprendre, il faut bien insister sur le fait que des vêtements ne sont plus nécessaires mais plutôt des produits d'hygiène pour les enfants en particulier et les dames puisque les hommes ont décidé de rester combattre dans leur Pays. Il a également été dit que des dons financiers peuvent être faits. En particulier à l'Association Creuse Corrèze Enfants d'Ukraine qui est très active sur notre Département avec son Président Mr FORGERON et enfin il a été fait un point sur l'hébergement. Il y a des familles qui hébergent des familles Ukrainiennes parce qu'elles ont des liens via des jumelages ou directement des liens familiaux et il y a l'accueil dans les locaux publics municipaux. Certains d'entre vous ont déjà fait savoir qu'ils pouvaient accueillir des familles dans des logements municipaux vacants et il y a aussi le partenariat avec Creusalis. Aubusson a déjà fait pour Chabassière une proposition, Crocq également a fait une proposition, La Courtine et d'autres encore. Il a été rappelé qu'il y a la nécessité de gérer au mieux l'urgence et nous pouvons être fiers de tout ce que la Creuse fait en la matière. Ensuite il va falloir gérer dans la durée et là c'est compliqué car nous ne savons pas combien de temps la crise va durer et se pose ainsi la question de la maîtrise de la langue, des vaccinations pour les petits car les obligations vaccinales ne sont pas les mêmes en Ukraine qu'en France. La PMI va être sollicitée, mais comme la PMI c'est peu de médecins, il va falloir avoir recours à des médecins sous forme de vacations. Quand une personne vient, quand il est déplacé on dit que cette personne est « réfugiée », il touche l'ADA c'est-à-dire 207 euros par mois ainsi que l'APL et la couverture santé et elles ont une autorisation provisoire de séjour qui est valable six mois renouvelable trois ans. Tous les lundis il y a un COPIL d'urgence piloté par la Préfète, l'AMAC, le Département et tous les partenaires. Les Creusois sont vraiment au rendez-vous et cela fait chaud au cœur par rapport à ce drame dont on ne sait rien sur la durée. Les Présidents de l'AMAC tenaient à ce qu'il y ait un retour auprès des élus et que peut être les Communautés fassent l'inventaire de toutes les formules d'hébergements qui pourraient être proposées sur notre territoire. Il faut éviter que l'hébergement se fasse dans des lieux trop isolés et favoriser les bourgs dans un premier temps.

Valérie BERTIN remercie JL LEGER pour ce retour.

A DETOLLE se réjouit qu'il y ait une telle solidarité en direction des populations ukrainiennes qui vivent des drames terribles. Il espère que cela permettra aussi d'ouvrir l'esprit des gens à d'autres populations qui vivent des drames tout aussi terribles, peut être plus lointains et qui manifestement ont plus de difficultés à rentrer dans le cœur et la solidarité de nos concitoyens. Il espère que cela sera un bon exemple et que ça provoquera une dynamique d'ouverture vers ce type de populations qu'on a un peu plus de mal à accueillir sur nos territoires.

P ESTERELLAS indique que depuis le 16 mars Aubusson et notre Communauté sont représentés sur les grilles du Sénat avec une très belle photo fournie par nos services, sélectionnée avec M JEANDARME concernant les savoir-faire d'excellence de notre territoire. C'est « Ville et Métiers d'Art » qui nous a sollicité et qui nous invite à des colloques. Par exemple celui du 23 février sur l'impact de la crise sur l'artisanat d'art à l'Assemblée Nationale. C'était un colloque d'une rare qualité et sur lequel nous avons pu discuter et en l'occurrence discuter de la formation. Les VMA « Ville et Métiers d'Art » c'est un réseau, c'est des études et c'est un tourisme de savoir-faire. Donc de voir cette photo sur les grilles à un impact très intéressant et elle va y rester jusqu'à début juillet.

P ESTERELLAS enchaîne avec le sujet de la formation. La Cité scolaire d'Aubusson, qui est la Cité scolaire JAMOT et le Lycée JAURES, vit depuis quelques temps une mobilisation des élèves, des parents et des personnels car elle se retrouve dans une situation où la baisse des moyens accordés par la Direction Académique et le Rectorat pour faire fonctionner les établissements à partir de septembre, implique des classes en moins sur notre territoire avec des heures en moins pour nos élèves. Cela pose un vrai problème d'équité puisque cela ne permet pas à tous les élèves de pouvoir suivre l'ensemble des enseignements de spécialités et options. C'est assez étonnant car chaque année il y a un « plan social et scolaire » qui nous est proposé et chaque année nous devons nous battre pour obtenir des heures au vu du nombre d'élèves. C'est fluctuant et changeant, avec des seuils qui sont à un élève près et qui ne nous permettent pas d'ouvrir ou bien de garder une classe. C'est troublant et cela occasionne une certaine insécurité. Cela ne permet pas à des jeunes de s'investir dans une scolarité de manière pérenne et sécurisée sur notre territoire. La demande de ces élèves, de leurs parents et du personnel est d'être en mesure d'avoir le nombre de classes nécessaires pour pouvoir assurer les enseignements de spécialités et les options sur l'ensemble du collège, du Lycée général et technologique et aussi du Lycée professionnel. On est tous conscients que de ne pas avoir ces formations sur notre territoire implique une mobilité un peu plus importante pour nos élèves. Une Cité scolaire en moins ici, c'est aller à Guéret, Ussel, Clermont, Montluçon, Limoges.

Valérie BERTIN demande aux membres du Conseil s'ils sont tous d'accord pour apporter leurs soutiens à cette demande des élèves, des parents et des enseignants.

P ESTERELLAS précise qu'une classe en moins est un nombre d'heures en moins et forcément une perte de flexibilité pour gérer les emplois du temps et donc l'impossibilité pour les élèves de pouvoir suivre des enseignements différents.

MF HAYEZ indique qu'aujourd'hui il y a eu une forte mobilisation des élèves largement soutenue par les parents et les enseignants. Une classe en moins en première, une classe de 6^{ème} supprimée l'an dernier, des moyens en moins au niveau du Lycée professionnel, cela engendre l'absence de dédoublement de classes et la diminution des aides personnalisées. Quand le Président MACRON dit : « Je vais faire de l'enseignement ma priorité et redonner de la liberté au niveau local » il y a un enseignant qui avait dit : « ce qu'il nous donne c'est la liberté de choisir entre se couper la jambe gauche ou se couper la jambe droite ». La décision revient au niveau des Lycées et plus particulièrement au niveau des enseignants qui doivent choisir qui doit aller enseigner ailleurs. C'est pathétique, hypocrite, lamentable et c'est surtout ne pas reconnaître que les dépenses dans l'enseignement ne doivent pas être considérées comme de simples dépenses, mais un investissement pour l'avenir. Les élèves réclament tout simplement le droit de pouvoir exister demain, de faire partie intégralement de la France et le droit à l'égalité républicaine entre un enfant de Paris et un enfant de Creuse.

M MOINE complète l'intervention de P ESTERELLAS en indiquant que le Lycée d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce que nous avons connu à notre époque. Aujourd'hui, à côté des enseignements obligatoires il y a des enseignements de spécialités. Au Lycée d'Aubusson il y en a 8. Ce qui est bien et permet aux élèves de pouvoir en choisir 3 sur les 8. Si on retire des heures et par conséquent on ferme une classe, mathématiquement, c'est impossible pour les élèves d'avoir 3 enseignements de spécialités. La réalité aujourd'hui que nos Lycéens dénonçaient dans un entretien qu'ils ont eu avec l'Inspecteur d'Académie et le Sous-préfet d'Aubusson c'est cette rupture d'égalité républicaine et donc potentiellement cette perte de chance dans le cursus scolaire et dans l'orientation future de leurs études supérieures. A 13H30, MF HAYEZ et moi-même avons le comité de pilotage du dispositif TER (Territoire Educatif Rural) auquel nous avons été retenus pour l'ensemble de l'offre scolaire d'Aubusson. L'Inspecteur d'Académie était déjà là. Il était très énervé. Il a indiqué à M MOINE que c'est scandaleux de voir manifester les élèves juste là sous la porte. M MOINE lui rappelle que le droit de manifestation est constitutionnel et que manifestement nos Lycéens ont manifesté dans un grand esprit de responsabilité. Le Sous-préfet très diplomate indique qu'il allait recevoir la délégation. Quelques minutes plus tard, la délégation composée de 3 élèves (seconde, première et terminale), d'une enseignante et de 2 représentants des parents d'élèves, c'est

présentée. M MOINE a été très impressionné par la capacité d'analyse que les élèves ont démontré dans la discussion avec le Directeur Académique, lequel a assez peu parlé. Cette discussion a duré une heure et demie et il faut rendre hommage à cette prise de conscience de nos élèves. M MOINE précise qu'il est intervenu qu'une seule fois pour dire qu'il était gêné par ce qui se passait en terme de retrait d'heures et des conséquences qui en découlaient et qu'il avait du mal à imaginer rester dans une espèce de concertation alibi qui s'appelle le TER. Nous nous interrogeons donc à la Municipalité pour savoir si nous allons poursuivre dans cette espèce d'alibi que nous représentons. M MOINE se demande où vont ces heures qui nous sont retirées. A Limoges il y a un BTS qui avait bénéficié de ces heures. C'est le ruissèlement à l'envers et cela ne va pas. C'est donc une bonne chose que nous en parlions en Conseil communautaire, nous devons en effet soutenir nos enfants et nos petits-enfants dans ce combat, dans ce premier acte de citoyenneté qu'ils ont posé aujourd'hui. Car si nous mettons collectivement une certaine pression nous pouvons nous faire entendre. M MOINE souhaite revenir sur la question du tourisme car il était hier à cette inauguration en présence du Président du Sénat pour un autre label et le résultat était exceptionnel avec ces 88 photos magnifiques exposées. Il indique qu'Aubusson a fait une mise en ligne sur le Facebook de la commune et il y a plus de 15 000 personnes touchées par ce post. Il précise également que la semaine dernière la commune d'Aubusson a été classée commune touristique. Nous sommes la seule commune labellisée commune touristique. Il y a aussi une station touristique « Evaux les Bains ». En Corrèze il y a 54 communes classées en communes touristiques. Nous avons donc encore des progrès à faire.

JL LEGER confirme que le BTS créé à Limoges est concurrent du Lycée Pierre BOURDAN. Cela signifie que des élèves qui venaient de Limoges à Guéret ne viendront plus. Il a été marqué par les inscriptions communes des banderoles des deux manifestations : « Qui veut la peau du Sud Creusois ? » Cela commence à faire beaucoup. Pour Aubusson en particulier et le Sud Creusois en général. En effet, un jour il faut se battre pour les urgences, un jour pour l'hôpital, pour le désenclavement ferroviaire et routier. Maintenant nos écoles, collèges, lycées.

M MOINE indique qu'il laisse le soin à la Communauté de rédiger un document qui dit que le Conseil communautaire apporte son plein et entier soutien à la démarche des enseignants, des lycéens et des parents d'élèves de la Cité scolaire.

Séance levée à 21H50